

**RÉUNION DU CONSEIL  
19 NOVEMBRE 2024**

Mardi, le 19<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 18 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
M. Christian Raby, conseiller;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
Un siège vacant;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
  - 3.1. Acceptation de l'offre d'achat
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

**3. AFFAIRES NOUVELLES**

**2024-11-123**

**3.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire vendre un terrain situé en bordure de la rue Principale, le lot 5 618 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire vendre à celui ou celle qui aura déposé l'offre la plus avantageuse;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre d'achat de M. Éric Morissette au montant de 13 500 \$ (avant taxes) pour le lot 5 618 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain.

Que la Mairesse et la Directrice générale sont autorisées à signer tous les documents afférents.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

5. **2024-11-124**  
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 18h49.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière